



ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022
LICENCE PROFESSIONNELLE
RENTREE –MARS 2022

FICHE D'IDENTITE

Production d'Energies Hydraulique et Thermique (PEHT)

1. DOMAINES D'ACTIVITES

- Maintenance des centrales de production hydraulique et thermique ;
- Exploitation des centrales de production hydraulique et thermique ;
- Régulation dans les centrales de production hydraulique et thermique ;
- Protection des organes des centrales de production hydraulique et thermique ;

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Conduire et surveiller les ouvrages d'une turbine à gaz et d'une centrale hydroélectrique ;
- Assurer la régulation d'une centrale de production thermique et hydraulique ;
- Mettre en œuvre la protection des organes essentiels d'une centrale de production hydraulique et thermique ;
- Assurer la maintenance préventive et corrective d'une centrale de production hydraulique et thermique.

3. COMPETENCES DEVELOPPEES

- Assurer l'organisation et la gestion des activités de maintenance des centrales de production hydraulique ;
- Assurer l'organisation et la gestion des activités d'exploitation des centrales de production hydraulique ;
- Assurer l'organisation et la gestion des activités de maintenance des centrales de production thermique à gaz ou à vapeur ;
- Assurer l'organisation et la gestion des activités d'exploitation des centrales de production thermique à gaz ou à vapeur.

4. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES

L'admission à la formation se fait sur analyse de dossiers.

Niveau de recrutement : BAC+2 scientifique ou technique

5. METIERS ET DEBOUCHES

a- métiers

- Chargé de maintenance des groupes de production hydrauliques ou thermiques
- Chargé de conduite des groupes de production hydraulique ou thermique
- Chargé de bureau d'organisation de la maintenance ou des méthodes des ouvrages de production hydraulique ou thermique
- Technicien de bureaux d'études de conception et de réalisation des ouvrages de production

b- débouchés

- Entreprises de production d'électricité hydraulique et thermique à gaz ou à vapeur
- CIE – CI ENERGIES – BOUYGUES E&S
- Autres compagnies d'électricité en Afrique (NIGELEC...)
- Les producteurs indépendants d'énergie électrique

6- ORGANISATION DE LA FORMATION

- Cours de formation correspondant au L3 en 2 semestres (S5 et S6) ;
- Durée de la formation : 12 mois théoriques (dont 7 mois de cours théoriques, 5 mois de stage pratique) ;
- Validation de la formation : validation des différents crédits (ECTS) affectés aux différentes unités d'enseignement (modules, stage, soutenance de mémoire) ;
- 60 crédits (ECTS) à ventiler sur l'ensemble des unités d'enseignement en raison de 30 crédits par semestre.